



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 janvier 2021 à 19 h 00 à huis clos, par vidéoconférence.

Sont présents : M.M. Christian Baril maire
 Daniel Demers conseiller siège #1
 M^{me} Nancy Tousignant conseillère siège # 2
 M.M. Robert Gendron conseiller siège #3
 René Caron conseiller siège #5
 M^{me} Annie Demers conseillère siège #6

Est absente : M^{me} Amélie Guay conseillère siège #4

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance : M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière et M^{me} Samantha Jalbert adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par M^{me} France Grimard, directrice générale. Un avis de convocation a été signifié à chaque membre du conseil, tel que requis par les dispositions du Code municipal.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 29 janvier 2021;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par la plateforme ZOOM;

Considérant que la présente séance sera enregistrée et publiée sur le site internet de la municipalité;

2021-01-022

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que la présente séance du conseil est tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par la plateforme ZOOM et que la séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PROJET 182, 18^E AVENUE;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS;
5. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2021-01-023

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3. RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PROJET 182, 18^E AVENUE

Considérant que M^{me} Céline Roux et M. Alain Vermette ont un projet de construction d'une maison unifamiliale au 182, 18^e Avenue;

Considérant que le 182, 18^e Avenue est situé dans la zone R-04 et est visé par le règlement # 104-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que les nouveaux propriétaires ont répondu aux critères dudit règlement;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent au membre du conseil municipal d'accepter les plans soumis lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier dernier;

2021-01-024

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le projet et les plans présentés lors du comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier dernier, concernant la construction d'une maison unifamiliale au 182, 18^e Avenue, et en considérant que les deux conditions demandées par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) soient respectées.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Poste de coordonnateur (trice) – Bibliothèque;
- Dérogation mineure;

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-01-025

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que considérant l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière

Christian Baril
maire